



Assemblée générale

Distr. générale
17 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 121 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Plan-cadre d'équipement

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le Secrétaire général a le plaisir de soumettre le premier rapport annuel sur la mise en oeuvre du Plan-cadre d'équipement, en application des paragraphes 31 et 34 de la résolution 57/292 (II) de l'Assemblée générale. Le rapport décrit les travaux menés dans ce cadre en 2003 et indique en détail comment les ressources approuvées pour la mise en oeuvre du projet ont été utilisées jusqu'à présent.

* L'Assemblée générale ayant autorisé l'exécution du Plan-cadre d'équipement à sa cinquante-septième session, le présent rapport a été présenté tardivement pour permettre l'inclusion de détails concernant les premières étapes de la phase de conception.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Modes de financement possibles	4	3
III. Autres contributions de sources publiques et privées	5	3
IV. Coopération avec la ville et l'État de New York	6–11	3
V. Progrès accomplis sur le plan de la conception	12–16	4
VI. État des activités de passation de marchés	17	5
VII. Projets liés au renforcement de la sécurité au Siège de l'Organisation des Nations Unies	18–23	5
VIII. État des dépenses	24	6
IX. Conclusions et recommandations	25	7

I. Introduction

1. Le Secrétaire général a créé le Bureau chargé du Plan-cadre d'équipement et nommé son Directeur exécutif le 1er février 2003. Actuellement, les effectifs du Bureau comportent neuf postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 11 postes d'agent des services généraux.
2. Le calendrier général de mise en oeuvre du Plan-cadre d'équipement dépend de trois facteurs interdépendants : la disponibilité de fonds, la disponibilité de locaux transitoires et le règlement des problèmes techniques. Les travaux ont bien avancé sur tous les plans, et de façon coordonnée, même si un certain retard a été pris.
3. L'état d'avancement de la mise en oeuvre est décrit ci-après :

II. Modes de financement possibles

4. Selon le rapport précédent (A/57/285), les fonds destinés au Plan-cadre d'équipement devraient être disponibles en octobre 2004, en partant de l'hypothèse que la question du financement des travaux serait réglée en 2003. Des discussions sont encore en cours avec le pays hôte concernant les modalités de financement, mais le processus devrait déboucher sur une proposition de financement au début de 2004, puis sur la mise à disposition de fonds en 2005. Si l'évolution de la situation le justifiait, un rapport intérimaire serait présenté à l'Assemblée avant le rapport annuel qui doit normalement lui être soumis à sa cinquante-neuvième session.

III. Autres contributions de sources publiques et privées

5. Comme les États Membres examinent encore les modalités de financement, le Secrétaire général estime qu'il serait prématuré de constituer un comité consultatif ou de solliciter d'autres sources de financement, publiques ou privées.

IV. Coopération avec la ville et l'État de New York

6. Dans sa résolution 57/292, l'Assemblée générale a accueilli avec gratitude l'aide offerte par la ville et l'État de New York et a dit apprécier les efforts que déploient les autorités new-yorkaises pour rendre possible la réalisation du Plan-cadre d'équipement.
7. Des locaux transitoires, c'est-à-dire un nouvel immeuble qui sera appelé UNDC5, devraient être disponibles au cours de la deuxième moitié de 2007. Les activités prévues à ce titre comprennent notamment le concours destiné à choisir l'architecte à qui sera confié le projet, comme on l'explique ci-après.
8. La ville de New York et la United Nations Development Corporation, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies, ont décidé de confier la conception du nouvel immeuble à un architecte de renom international, qui serait sélectionné sur concours. Les architectes admis à concourir sont les lauréats du prix Pritzker. Le prix d'architecture Pritzker est une récompense annuelle décernée depuis 1979 « à un architecte vivant dont l'oeuvre dénote tout à la fois le talent, le

sens visionnaire et l'engagement professionnel et qui, par son art, a servi la cause de l'humanité et enrichi le patrimoine architectural »¹.

9. Un comité de sélection a été créé, comprenant trois représentants de la ville de New York, de la United Nations Development Corporation et de l'Organisation des Nations Unies respectivement. Trois finalistes, sélectionnés à la suite d'une série de tests de qualification et d'entretiens, ont présenté leurs projets le 30 septembre et le 1er octobre 2003. Le Comité de sélection a pris toutes ses décisions à l'unanimité. L'architecte devrait être sélectionné avant la fin de 2003. Sous réserve de l'adoption d'une résolution sur toutes les questions relatives au financement et aux relations avec les riverains, la United Nations Development Corporation compte commencer les travaux au cours de la première moitié de 2005.

10. La ville de New York poursuit le dialogue avec les riverains concernant les aménagements paysagers qui feront partie intégrante du complexe UNDC5.

11. Toute aussi importante est la date à laquelle la United Nations Development Corporation pourra émettre des obligations nécessaires pour financer la construction d'UNDC5. Celle-ci dépend de plusieurs facteurs, dont la capacité de l'Organisation de signer un bail pour le nouvel immeuble, qui dépend elle-même de sa capacité de rassembler les fonds nécessaires pour financer le Plan-cadre d'équipement. Si l'Assemblée générale prend un engagement en matière de financement en octobre 2004, le calendrier prévu pour la construction d'UNDC5 pourrait être respecté.

V. Progrès accomplis sur le plan de la conception

12. Plusieurs mesures ont été prises en préparation des travaux détaillés de conception qui seront nécessaires pour le Plan-cadre d'équipement.

13. Une fois prise la décision de retenir la première option², on s'est employé à trouver le moyen le plus efficace d'organiser des travaux de conception. On a considéré que le fait de confier toute la responsabilité du travail de conception à un seul bureau d'études risquerait de se traduire par des retards soit au stade de la conception, soit à celui de la construction, en raison du volume important de tâches à accomplir dans des délais donnés. On a estimé par ailleurs que même si certains corps de métier seraient appelés à intervenir dans tout le complexe, les sept immeubles concernés présentaient des caractéristiques techniques très différentes. C'est pourquoi le travail de conception a été scindé en plusieurs projets distincts.

14. Six marchés d'étude ont été élaborés; les bureaux d'étude devront coordonner leurs travaux, chacun ayant la responsabilité de fixer des normes dans son domaine d'expertise pour l'ensemble du projet. Les travaux devraient commencer au début de 2004.

15. La prochaine étape importante consistera à choisir le maître d'oeuvre, tâche qui implique la coordination entre les différents projets. Les honoraires devront rester dans les limites prévues dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), y compris en ce qui concerne les projections relatives aux contrats restants (A/57/7/Add.4). Le maître d'oeuvre devra avoir été recruté avant que soient présentées les premières études.

16. En 2003, les études ont essentiellement porté sur trois aspects : les moyens d'introduire la lumière naturelle dans les nouvelles salles de conférence moyennes,

les moyens d'accroître le nombre de places de stationnement et les projets liés au renforcement de la sécurité au Siège de l'ONU (voir résolution 56/286 de l'Assemblée générale). Les résultats des travaux réalisés dans les deux premiers domaines sont exposés dans d'autres rapports du Secrétaire général. Les progrès accomplis pour ce qui est des projets liés au renforcement de la sécurité au Siège sont décrits aux paragraphes 17 à 23.

VI. État des activités de passation de marchés

17. Depuis l'adoption de la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, le Bureau chargé du Plan-cadre d'équipement a passé des contrats avec 21 entreprises, qui portent sur le stade de la conception, tant pour le Plan-cadre lui-même que pour les projets liés au renforcement de la sécurité des locaux visés dans la résolution 56/286 de l'Assemblée générale. Des contrats d'un montant total de 12,3 millions de dollars ont été attribués. Un état d'avancement des activités d'achat, ventilées selon le pays d'origine des entreprises, figure en annexe au présent rapport.

VII. Projets liés au renforcement de la sécurité au Siège de l'Organisation des Nations Unies

18. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies (A/56/848), le Secrétaire général a formulé plusieurs propositions fondées sur l'évaluation des risques et l'analyse des fonctions essentielles qui sont exécutées au Siège de l'Organisation à New York et dans les principaux bureaux hors Siège.

19. Ayant examiné le rapport du Secrétaire général et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/7/Add.9), l'Assemblée a, dans sa résolution 56/286 du 27 juin 2002, ouvert un crédit d'un montant total de 57,8 millions de dollars pour financer la mise en oeuvre des mesures proposées pour remettre à niveau les infrastructures physiques et les dispositifs de sécurité. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de prendre toutes les dispositions voulues pour que les travaux devant être effectués au Siège dans le cadre des projets approuvés soient, dans la mesure du possible, intégrés au Plan-cadre d'équipement qu'il a proposé dans son rapport A/55/117 et Add.1. Comme indiqué au paragraphe 13 et à l'annexe II du rapport, un montant de 17 millions de dollars a été alloué aux mesures de renforcement de la sécurité initialement prévues dans le Plan-cadre mais qui en ont été dissociées pour exécution immédiate. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le Bureau des services centraux d'appui a fourni une assistance à l'équipe chargée du Plan-cadre d'équipement pour la conception des « Projets de renforcement de la sécurité », qui sont au nombre de 10.

20. En 2003, lorsque le Bureau chargé du Plan-cadre d'équipement a été créé, la responsabilité des projets de renforcement de la sécurité lui a été confiée, pour que les activités menées au titre de ces projets soient mieux intégrées dans la mise en oeuvre du Plan-cadre.

21. Les projets de renforcement de la sécurité portent essentiellement sur un périmètre de protection du complexe du Siège, qui sera équipé d'un système d'accès électronique. La conception du projet et les mesures proposées pour l'exécuter

reposent sur l'évaluation des risques, sur une stratégie de sécurité conforme au plan d'intervention en cas de catastrophe de l'Organisation, sur les résultats d'une conférence des spécialistes de la sécurité organisée à New York en octobre 2002, sur les apports du Réseau mondial interorganisations sur la sécurité en 2002-2003, ainsi que sur l'application des normes sectorielles et gouvernementales. Des équipes du Bureau des services centraux d'appui, notamment des Services de sécurité, de la Division de l'informatique et de la Division de la gestion des installations, ont été associées de près à la mise au point des critères applicables à la conception et des spécifications techniques.

22. Les travaux de conception ont commencé en novembre 2002. Les documents nécessaires pour la conception et la construction ont été achevés en juin 2003 et des appels d'offres ont été lancés le même mois. La date limite pour le dépôt des offres avait été fixée à la mi-septembre 2003. Après examen des offres, les contrats relatifs à la construction devraient être conclus en décembre 2003, de même que les contrats relatifs à l'administration et à la gestion des travaux. Les travaux de construction devraient commencer en janvier 2004 et se poursuivre pendant environ 10 mois; les deux mois suivants seront consacrés aux essais et au démarrage du projet.

23. Le Bureau chargé du Plan-cadre d'équipement et le Bureau des services centraux d'appui ont créé une équipe spéciale, présidée par le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui, pour assurer la coordination des activités. Le Bureau du Coordonnateur de la sécurité des Nations Unies, le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau des services de contrôle interne participent aux séances d'information et d'évaluation qui sont organisées régulièrement. Des vidéoconférences sont organisées avec les principaux lieux d'affectation hors Siège pour faire en sorte que toutes les parties soient au courant de l'état d'avancement des travaux menés pour renforcer la sécurité et la sûreté de tous les locaux et échanger des données d'expérience. On veille tout particulièrement à ce que les projets soient intégrés dans le contrat F du Bureau chargé du Plan-cadre, qui est chargé des projets et initiatives en matière de sécurité : le processus de sélection des bureaux d'architecte et d'ingénierie s'est achevé et la rédaction des contrats au titre du contrat F est sur le point de l'être.

VIII. État des dépenses

24. Dans sa résolution 55/238, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 8 millions de dollars pour l'établissement d'un plan d'ensemble et d'une analyse détaillée des coûts du Plan-cadre d'équipement. Les dépenses, d'un montant de 7 996 300 dollars, se répartissent comme suit : services contractuels (7 517 700 dollars), personnel temporaire (444 700 dollars), autres dépenses de fonctionnement (33 900 dollars). Le solde, soit 3 700 dollars, a été inscrit comme économie dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2000-2001. À la suite du rapport du Secrétaire général (A/57/285), l'Assemblée générale a, dans sa résolution 57/292, ouvert un autre crédit d'un montant de 25,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003, en vue de financer la conception du projet et les services connexes de gestion. À cette date, un montant de 16 870 300 dollars a été consacré à la mise en oeuvre du Plan-cadre d'équipement, dont 2 083 600 dollars au titre des dépenses de personnel, 14 168 000 dollars au titre des services contractuels et 618 700 dollars au titre du mobilier et matériel, et d'autres dépenses de fonctionnement. Dans la même résolution, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire

général à engager des dépenses à concurrence de 26 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005, afin de financer les dernières phases de la conception du projet et les services connexes de gestion préalables à la mise en chantier des travaux de construction. Le moment venu, l'ouverture des crédits correspondants sera demandée si des décaissements s'avéraient nécessaires au cours de la mise en oeuvre du projet.

IX. Conclusions et recommandations

25. Le Secrétaire général est convaincu que des progrès sensibles ont été accomplis dans tous les domaines de la mise en oeuvre du Plan-cadre d'équipement. Les travaux progressent dans tous les domaines de manière coordonnée, même si un léger retard a été pris par rapport au calendrier initial sans que cela nuise à la phase de conception. La date d'achèvement de la mise en oeuvre du Plan-cadre d'équipement sera fixée dans le calendrier définitif des travaux. L'Assemblée générale voudra peut-être prendre note du présent rapport.

Notes

- ¹ Pour plus d'informations sur le prix d'architecture Pritzker, consulter le site <www.pritzkerprize.com/purpose.htm>.
- ² Ibid. La première option consiste à reloger provisoirement la plupart des fonctionnaires du Siège dans un nouveau bâtiment qui sera construit par la United Nations Development Corporation au sud de la 42e rue, de manière à ce que la rénovation de l'ancien complexe prenne le moins de temps possible.

Annexe**État d'avancement des activités d'achat au titre
du Plan-cadre d'équipement**

<i>Pays d'origine de l'entreprise</i>	<i>Nombre de contrats passés</i>	<i>Valeur totale des contrats</i>
États-Unis d'Amérique	19	3 744 900
Israël	1	46 800
Italie	1	8 520 400
Total	21	12 312 100